

une diversion sur les deux rives et étendant leur action, le 3^e jusqu'à Malroy et le 4^e jusqu'au Véron, afin de flanquer les troupes opérant dans la vallée.

Les voltigeurs et les chasseurs à pied de la garde montrèrent un élan et une bravoure dignes de ces corps d'élite, en chassant l'ennemi des villages cités plus haut dans lesquels on trouva fort peu de fourrages. On dut les évacuer à la suite du jour, les corps chargés d'opérer sur les flancs n'ayant pas été jusqu'aux points extrêmes indiqués, de sorte que les troupes manœuvrant dans la vallée étaient battues de partout par l'artillerie de position des Allemands.

Quelques projectiles, tombés dans les prolonges réunies en arrière des lignes, y jetèrent la panique et elles retournèrent aux allures vives vers le camp retranché.

Ce glorieux combat nous coûta 3 généraux, 61 officiers, 1,193 sous-officiers et soldats.

Les pertes de l'ennemi furent sensibles, et il laissa près de 800 prisonniers entre nos mains.

Je me déterminai à livrer ce combat plutôt pour l'honneur de nos armes que pour le résultat que j'en attendais. Cependant, j'aurais tenté d'en tirer parti pour échapper par Sémécourt, Mézières, etc., si les deux rives avaient été tenues par les 3^e et 4^e corps.

Dans l'après-midi, j'avais fait venir les zouaves et le 1^{er} régiment de grenadiers de la garde comme échelon de soutien, pour relever, à Saint-Rémy et à Bellevue, les voltigeurs qui se seraient portés en avant; une fois le mouvement bien accentué, j'aurais fait filer, par brigade, tous les corps sans bagages, les tentes restant dressées pour donner le change à l'ennemi.

Dès ordres avaient été donnés pour faire rentrer en ville les malades et les malingres.

J'avais consulté le colonel Marion, commandant les pontonniers, pour savoir si quelques bateaux contenant les madriers d'un pont de 30 ou 40 mètres pourraient descendre la Moselle en même temps que les troupes.

Mais je n'entrai pas dans de plus grands développements, afin d'éviter les indiscretions qui nous ont été si nuisibles pendant cette campagne.

Lettre de M. le général Coffinières en date du 5 octobre 1870 :

« Je me suis occupé, en rentrant à Metz, de l'installation des malades venant des corps et même de ceux qui pourront survenir.

« Ce problème est bien difficile, car toutes nos casernes et établissements sont comblés. J'aurai l'honneur de vous écrire demain matin pour vous faire connaître nos ressources. Je crains bien qu'elles soient insuffisantes.

« Le général Soleille demande deux compagnies

« de pontonniers. Ce sont ces hommes qui servaient les pièces de nos forts.

« Je vous prie instamment de les remplacer par d'autres canonniers.

« Les petits dépôts sont prévenus de recevoir les malingres des différents corps. Ces malingres seront bientôt des malades.

« J'entrevois un chiffre de 25,000 malades, et nous n'avons plus ni médecins ni médicaments, ni ustensiles d'aucune sorte.

« Dieu veuille que les 150,000 habitants et garnison, ainsi que notre armée, ne soient pas victimes de la détermination que vous allez prendre.

« Signé : COFFINIÈRES. »

Je restai jusqu'à la nuit en avant et sur la droite de Ladonchamps, suivant les mouvements de l'ennemi qui amenait de gros renforts sur cette ligne d'investissement.

C'est alors que j'envoyai au général de Cissey l'avis de voir s'il n'y avait pas moyen de tenter un coup de main sur Ars pour faire une diversion, puisque l'ennemi avait son attention dirigée vers le nord, en aval de la Moselle. Cet officier général me fit observer qu'il était nécessaire qu'il fût couvert sur sa gauche par des troupes du 2^e corps et que l'heure était déjà bien avancée (1).

Cela devenait alors une opération plus longue et plus complexe que les événements ne le permettaient.

Je dus renoncer à ce projet comme à tant d'autres, car, combattre dans une vallée étroite comme celle de la Moselle, en butte à la portée actuelle de l'artillerie, lorsque l'ennemi n'est pas chassé des deux rives dominantes, ne peut tourner qu'au désavantage de l'assaillant, et c'eût été commettre une grande faute tactique.

Du reste, M. le maréchal Le Bœuf était du même avis et me déclara, lorsqu'il fut question d'opérer dans la vallée et que le 3^e corps, appuyé par le 2^e, devait suivre la rive droite, que ses troupes seraient compromises, peut-être même refoulées dans la Moselle, et qu'il croyait tactiquement impossible une marche de flanc le long de cette rivière.

Depuis le 14 août, l'armée avait livré trois grandes batailles, tenté trois grandes sorties, effectué de fréquentes attaques sur les positions de l'ennemi, dont l'effectif a toujours été maintenu à près de 200,000 hommes munis d'une nombreuse et puissante artillerie.

Les environs de Metz sont accidentés, boisés, ont peu de bonnes et larges routes permettant à une armée de se fractionner sans se compromettre et lui facilitant l'approche des positions à enlever dans un ordre tactique indispensable à de pareilles

(1) Voir aux annexes la lettre du général de Cissey (8 octobre).

opérations offensives sous le feu destructeur des armes actuelles.

Dans de telles conditions de terrain, toute armée, quel que soit son effectif, réfugiée dans un camp retranché d'où elle ne peut sortir qu'en livrant des combats offensifs sur un front restreint, ses colonnes battues d'écharpe par l'artillerie de position, ne peut réussir à percer les lignes d'investissement, si une diversion n'est pas faite en sa faveur par une armée de secours qui, sans arriver jusqu'à elle, force l'ennemi à reployer ses ailes pour lui faire face.

Cette armée de secours venant frapper sur l'un des points convexes de l'immense circonférence de l'investissement a beaucoup plus de chance d'atteindre l'ennemi à se replier que l'armée investie qui ne peut frapper que sur des points de la concavité, et a, par conséquent, longtemps ses deux flancs selon la profondeur de ses colonnes exposés au feu de l'ennemi.

Le moral de la troupe en éprouve toujours une influence des plus fâcheuses, les pelotons se confondent, les rangs se rompent, et, comme elle sait qu'elle a un abri assuré dans le camp retranché et dans la place, cela devient une attraction irrésistible pour un grand nombre.

Pendant cette période, les pertes éprouvées par l'armée du Rhin, tués, blessés et disparus, furent de :

25 officiers généraux ;
2,099 officiers de tous grades ;
40,339 sous-officiers et soldats.

Les malades étaient nombreux et on pouvait craindre une épidémie (1).

Extrait du rapport du médecin en chef en date du 24 septembre :

« D'après les documents qui me sont fournis par tous les médecins en chef des corps d'armée, et d'après ce que j'ai vu moi-même, j'ai constaté que l'état sanitaire de la troupe hors de Metz se trouve actuellement dans des conditions peu satisfaisantes.

« La dysenterie, les fièvres typhoïdes deviennent plus graves, sinon plus nombreuses. Le nombre des malades des hôpitaux de Metz est toujours très-élevé, malgré le concours actif des ambulances et hôpitaux temporaires situés hors la ville. Dans Metz même, l'infection purulente a déjà enlevé un grand nombre de blessés. Les maladies scorbutiques, dysenteries graves, apparaissent dans les hôpitaux, et nous font redouter une épidémie qui ne peut manquer de se produire prochainement par cette raison que l'agglomération des malades sur un seul point en sera certainement la cause déterminante.

« L'absence du sel dans la fabrication du pain le

(1) Voir la lettre du général Coffinières, citée plus haut.

« rend lourd et d'une digestion difficile. La diminution progressive que l'on applique à la ration et les modifications des rations journalières ne me paraissent pas suffisamment compensées par l'augmentation de la ration de viande de cheval. Les hommes mangeraient sans doute cette viande avec plaisir pendant longtemps, mais elle finira par provoquer des troubles gastriques à cause du manque de condiments nécessaires.

« Le médecin du 4^e corps m'écrit que les fièvres ont un cachet anynamique plus ou moins prononcé, mais qu'elles ne sont point encore le typhus.

« Le typhus qui n'existe point encore, tous les médecins le pressentent dans les conditions exceptionnelles où nous nous trouvons. »

« Notre situation devenant de plus en plus critique par l'épuisement des approvisionnements, la ration de pain qui, depuis le 8 octobre, était fixée à 300 grammes, fut réduite, le 10 du même mois, à 250 grammes sans blutage, limite extrême, d'après l'opinion du médecin en chef de l'armée, surtout pour des hommes vivant en plein air. Les chevaux qui servaient à nourrir l'armée et la ville (celle-ci recevait 50 chevaux par jour), ne mangeant que des feuilles et des écorces d'arbres, succombaient rapidement sous l'influence d'une pareille alimentation et d'une intempérie persistante. »

« Ne comptant plus sur une armée de secours, et ayant eu connaissance par les journaux pris aux avant-postes ennemis de l'insuccès de M. Jules Favre, comme de la non-convocation d'une constituante, j'écrivis la lettre confidentielle ci-après aux commandants des corps d'armée et aux chefs des armes spéciales.

« Ban Saint-Martin, le 7 octobre 1870 (1).

« Le moment approche où l'armée du Rhin se trouvera dans la situation la plus difficile, peut-être, qu'ait jamais dû subir une armée française.

« Les graves événements militaires et politiques qui se sont accomplis loin de nous et dont nous ressentons le douloureux contre-coup n'ont ébranlé ni votre force morale, ni votre valeur comme armée, mais vous n'ignorez pas que des complications d'un autre ordre s'ajoutent journellement à celles que créent pour vous les faits extérieurs.

« Les vivres commencent à manquer (2), et dans

(1) A cette date, le *Journal officiel* disait : « La position de Bazaine est excellente ! » article signé par tous les membres du gouvernement de la Défense nationale ; et cependant, le 13 ou 25 septembre, une dépêche avait été remise à M. Tachard, par la femme Antermet, dont la lettre est aux annexes.

(2) Voir aux annexes les renseignements donnés à cet égard par M. le général commandant supérieur de Metz et par M. l'intendant en chef de l'armée.

« un délai qui ne sera que trop court, ils nous feront absolument défaut. L'alimentation de nos chevaux de cavalerie et de trait est devenue un problème dont chaque jour qui s'écoule rend la solution de plus en plus improbable. Nos ressources sont épuisées, les chevaux vont dépérir et disparaître.

« Dans ces graves circonstances, je vous ai appelés pour vous exposer la situation et vous faire part de mon sentiment.

« Le devoir d'un général en chef est de ne rien laisser ignorer, en pareille occurrence, aux commandants des corps d'armée placés sous ses ordres et de s'éclairer de leurs avis et de leurs conseils.

« Placés plus immédiatement en contact avec les troupes, vous savez certainement, M....., ce que l'on peut attendre d'elles, ce que l'on doit en espérer.

« Aussi, avant de prendre un parti décisif, ai-je voulu vous adresser cette dépêche pour vous demander de me faire connaître par écrit, après un examen très-mûri et très-approfondi de la situation et après en avoir conféré avec vos généraux de division, votre opinion personnelle et votre appréciation motivée.

« Dès que j'aurai pris connaissance de ce document, dont l'importance ne vous échappera point, je vous appellerai de nouveau dans un conseil suprême d'où sortira la solution définitive de la situation de l'armée dont Sa Majesté l'empereur m'a confié le commandement.

« Je vous prie de me faire parvenir dans les 48 heures l'opinion que j'ai l'honneur de vous demander et de m'accuser réception de la présente dépêche. »

Depuis la connaissance des événements de Paris, une partie de la population de la ville de Metz était dans une certaine agitation. La chute de Strasbourg et de Toul mit en ébullition le parti démocratique, qui voulait que l'on proclamât la République, que l'on changeât les fonctionnaires.

Ce parti créa des journaux à bas prix pour les répandre dans les camps, y semer l'indiscipline et la méfiance vis-à-vis des chefs de l'armée.

Des officiers, principalement de la garnison de Metz, prirent part à ces menées, pérorèrent dans les cafés, dans les réunions provoquées par les plus turbulents, qui voulaient en outre le remplacement du commandant en chef et de plusieurs commandants de corps, afin de donner le commandement, soit à M. le général de Ladmirault, soit à M. le général Changarnier.

Ils trouvèrent des hommes loyaux qui repoussèrent avec indignation ces projets de prononciamiento militaires.

Des démonstrations tumultueuses eurent lieu devant l'hôtel du commandant supérieur de Metz. Une députation, à la tête de laquelle était un jeune

journaliste, M. Colignon, entra même dans les appartements, vociféra devant le général Coffinières et brisa le buste de l'empereur.

Les émeutiers terminèrent leurs exploits en arrachant l'aigle du drapeau de la mairie.

On disait que je donnais à dessein connaissance des mauvaises nouvelles et que je cachais les bonnes; que l'on savait au contraire de source certaine que les armées de province et de Paris avaient obtenu d'éclatants succès et que l'armée allemande était en retraite, enfin qu'une armée de secours était dans les Vosges.

Ces fausses nouvelles étaient-elles le jeu d'agents provocateurs pour compromettre l'armée dans une sortie générale? On ajoutait que je recevais des nouvelles tous les jours par l'intermédiaire du quartier général allemand, avec lequel j'aurais été en rapports intimes.

Tous ces perfides mensonges trouvaient des crédules dans la population et l'armée, et, à la sollicitation du général Coffinières, commandant supérieur, j'adressai aux habitants la proclamation suivante :

« 10 octobre.

« Le maréchal commandant en chef l'armée sous Metz, n'ayant reçu aucune nouvelle affirmant les faits de guerre qui se seraient passés à Paris, se borne à en souhaiter la réalisation et assure les habitants de Metz que rien ne leur est caché. Qu'ils aient donc confiance dans sa loyauté.

« Du reste, jusqu'à ce jour, le maréchal a toujours communiqué à l'autorité militaire de Metz les journaux français ou allemands tombés entre nos mains.

« Il profite de l'occasion pour assurer que, depuis le blocus, il n'a jamais reçu la moindre communication du gouvernement, malgré toutes les tentatives faites pour établir les relations.

« Quoi qu'il advienne, une seule pensée doit en ce moment absorber tous les esprits, c'est la défense du pays, un seul cri sortir de toutes les poitrines :

« Vive la France ! »

Le 10 octobre, un conseil de guerre eut lieu au grand quartier général, dans lequel il fut décidé à l'unanimité que le général Boyer serait envoyé au grand quartier général du roi de Prusse, à Versailles, pour tâcher de connaître la situation réelle de la France, les intentions des autorités allemandes au sujet d'une convention militaire, les concessions que l'on pourrait en attendre dans l'intérêt de l'armée de Metz, comme dans celui de la paix.

Il fut en outre convenu et arrêté :

1° Que l'on tiendra sous Metz le plus longtemps possible.

2° Que l'on ne fera pas d'opérations autour de la place, le but à atteindre étant plus qu'improbable.

3° Que des pourparlers seront engagés avec l'ennemi, dans un délai qui ne dépassera pas 48 heures, afin de conclure une convention militaire honorable et acceptable par tous.

4° Que, dans le cas où l'ennemi voudrait imposer des conditions incompatibles avec notre honneur et le sentiment du devoir militaire, on tentera de se frayer un passage les armes à la main.

Du reste, le moment était arrivé où il fallait éviter les combats inutiles : les cadres sont devenus insuffisants, les hôpitaux se remplissent, et on sent que les soldats n'ont plus la même confiance au feu, l'artillerie ennemie produisant des ravages considérables et sa supériorité sur la nôtre étant bien démontrée. D'un autre côté, chaque opération sur les villages à notre portée entraînait leur destruction par les Allemands, qui y mettaient le feu après le départ de nos troupes.

L'autorisation demandée pour M. le général Boyer, qui avait été refusée le 11 octobre, fut accordée le 12 sur une dépêche télégraphique du roi de Prusse.

Cet officier général se mit immédiatement en route pour Versailles, accompagné par deux officiers de l'état-major du prince Frédéric-Charles.

A son arrivée le 14 à Versailles, où on ne le laissa pas communiquer librement, il fut reçu par M. le comte de Bismark, qui lui donna une seconde audience le lendemain, à l'issue du conseil.

M. le général Boyer revint à Metz le 17, toujours accompagné par les mêmes officiers, et une nouvelle conférence eut lieu le 18, à laquelle voulut bien assister M. le général Changarnier, pour entendre le récit de la mission dont M. le général Boyer avait été chargé.

Il rendit compte des conditions qui étaient exigées pour que l'armée sous Metz pût sortir avec armes et matériel. Ces conditions subordonnaient à une question politique les avantages qui seraient accordés à l'armée du Rhin.

Il exposa :

1° La situation intérieure de la France, telle qu'elle lui avait été dépeinte, c'est-à-dire sous le jour le plus sombre.

2° Le refus déclaré par le gouvernement allemand de traiter avec le gouvernement de la Défense nationale, si ce n'était sous la réserve de la convocation d'une Assemblée nationale, qui seule pourrait avoir assez d'autorité morale pour garantir l'exécution du traité à intervenir.

3° L'ajournement par le gouvernement de fait, que la Prusse n'avait pas reconnu, de la convocation de cette Assemblée, circonstance de laquelle le gouvernement prussien se croyait autorisé à conclure que le pouvoir émané du plébiscite de 1870, voté en mai par le peuple français, représentait seulement le gouvernement de droit.

En définitive, M. de Bismark exigeait comme

point de départ, et comme base des négociations à engager, deux conditions de garanties préalables :

1. Une déclaration de l'armée du Rhin en faveur de la régence.

2. La remise de la place de Metz.

Il fut décidé à la majorité de sept voix contre deux que le général Boyer se rendrait en Angleterre, dans l'espoir que l'intervention de l'impératrice régente auprès du roi de Prusse obtiendrait des conditions favorables pour l'armée de Metz.

A l'unanimité, et sur ma proposition, il fut résolu que le maréchal commandant en chef ne saurait accepter aucune délégation pour signer les bases d'un traité impliquant des questions étrangères à l'armée, celle-ci devant rester en dehors de toute négociation politique.

La mission du général Boyer n'avait donc d'autre but que de tâcher de faire sortir l'armée du Rhin de la situation pénible où elle se trouvait et de la conserver à la France.

Il fallut l'insistance de la majorité du conseil et de M. le général Changarnier, qui s'offrit pour y aller, pour que je consentisse au second départ du général Boyer.

Du reste, dans ma pensée, c'était plutôt pour maintenir le moral des troupes, qui souffraient de la faim et des intempéries, que dans l'espoir d'un résultat favorable à l'armée, tout en sauvegardant l'indépendance de la place de Metz.

Cette période diplomatique n'a jamais influencé la question militaire, et les ordres les plus précis ont été répétés au rapport, pour que les compagnies de partisans, ainsi que les grand'gardes, continuassent les hostilités contre l'ennemi, avec lequel il n'y a jamais eu d'armistice.

Malgré ces ordres et la surveillance prescrite, beaucoup de nos soldats, poussés par la faim, cherchaient à se mettre en rapport avec les soldats allemands pour déterrer les pommes de terre restant dans les lignes ennemies, et il fallut une défense très-sévère pour mettre fin à cet état de choses.

Je ne reçus plus aucune nouvelle directe de la mission du général Boyer, mais j'appris, le 24 octobre seulement, par la dépêche ci-après de M. de Bismark, reçue par l'intermédiaire du prince Frédéric-Charles, que ces loyales tentatives n'avaient pu aboutir, les garanties demandées par l'autorité allemande ayant paru excessives et leur acceptation ne dépendant en aucune manière des chefs de l'armée.

Dépêche télégraphique du 24 octobre 1870.

« Le général Boyer désire que je vous communique le télégramme suivant :

« L'impératrice, que j'ai vue, fera les plus grands efforts en faveur de l'armée de Metz, qui est l'objet de sa profonde sollicitude et de ses préoccupations constantes. Je dois cependant vous faire observer, monsieur le maréchal, que, depuis mon

« entrevue avec M. le général Boyer, aucune des garanties que je lui avais désignées comme indispensables avant d'entrer en négociations avec la régence impériale n'a été réalisée, et que l'avenir de la cause de l'empereur n'étant nullement assuré par l'attitude de la nation et de l'armée française, il est impossible de se prêter à des négociations dont Sa Majesté seule aurait à faire accepter les résultats à la nation française. Les propositions qui nous arrivent de Londres sont, dans la situation actuelle, absolument inacceptables, et je constate, à mon grand regret, que je n'entrevois plus aucune chance d'arriver à un résultat par des négociations politiques.

« Signé : DE BISMARCK. »

Le contenu de cette lettre se trouve confirmé par la lettre suivante du roi de Prusse à l'impératrice, et dont copie me fut remise à Cassel par M. le général Boyer :

« Versailles, 15 octobre 1870.

« Madame la comtesse de Bernstoff m'a télégraphié les paroles que vous avez bien voulu m'adresser :

« Je désire de tout mon cœur rendre la paix aux deux nations; mais, pour y arriver, il faudrait d'abord établir la probabilité au moins que nous réussirions à faire accepter à la France le résultat de nos transactions sans continuer la guerre contre la totalité des forces françaises. A l'heure qu'il est, je regrette que l'incertitude où nous nous trouvons par rapport aux dispositions politiques de l'armée de Metz autant que de la nation française ne me permette pas de donner suite aux négociations proposées par Votre Majesté.

« Signé : GUILLAUME. »

Le 24, une nouvelle réunion eut lieu pour donner communication de la dépêche ci-dessus de M. de Bismarck.

Le conseil, désirant être définitivement et complètement édifié sur les intentions du quartier général allemand à notre égard, pria M. le général Changarnier, le glorieux vétéran de nos guerres d'Afrique, qui, pendant toute cette campagne, a été pour l'armée du Rhin un bel exemple d'abnégation et de bravoure dans les combats, un guide sage et loyal dans les conseils, de se rendre auprès du prince Frédéric-Charles, pour tâcher d'obtenir, non une capitulation, mais un armistice avec ravitaillement, ou que l'armée pût se retirer en Afrique.

L'illustre général accepta par dévouement cette délicate mission, qui n'eut pas un meilleur résultat que les précédentes.

Il fallut se résigner, parce qu'une tentative de vive force, qui déjà précédemment n'avait été considérée que comme un dernier acte de désespoir,

n'était, dans les circonstances actuelles, qu'un vrai suicide, en offrant à l'ennemi une victoire facile sur une armée épuisée qui cependant n'avait jamais été vaincue, et c'eût été un crime de sacrifier inutilement des milliers d'existences confiées par la patrie à la responsabilité de chefs éprouvés.

Au retour de M. le général Changarnier, je priai M. le général de Cissey de se rendre auprès du chef d'état-major général allemand pour lui demander les conditions qui seraient faites à l'armée, dans le cas d'une capitulation qui ne devait pas comprendre la place de Metz.

Il lui fut répondu que les conditions seraient celles de Sedan, et que le sort de la place ne pouvait être séparé de celui de l'armée qui l'avait protégée jusqu'à ce jour.

Les commandants de corps durent se réunir de nouveau le 26 au matin, pour entendre le résultat de la double mission des généraux Changarnier et de Cissey, et pour prendre un parti définitif, les ressources alimentaires, depuis longtemps très-minimes, étant sur le point de faire défaut malgré l'appel fait aux ressources de la ville, et le soldat se trouvant réduit aux expédients.

Il fut convenu à l'unanimité, non sans la plus vive douleur, que le général Jarras, chef d'état-major général, serait envoyé au quartier général du prince Frédéric-Charles comme délégué par le conseil et muni de ses pleins pouvoirs, pour arrêter et signer une convention militaire par laquelle l'armée française, vaincue par la famine, se constituerait prisonnière de guerre.

Le 26, je reçus de M. le maire de Metz, au nom du conseil municipal, une lettre par laquelle il me demandait des informations sur la situation actuelle du pays et sur les négociations pendantes, telles qu'elles avaient été données à l'armée.

Cette lettre me causa de l'étonnement, car je ne pouvais supposer que M. le général Coffinières, qui avait assisté à toutes les réunions du quartier général, laissât le conseil municipal dans l'ignorance.

Je répondis immédiatement à M. le maire de Metz la lettre ci-après :

« Je m'empresse de répondre à votre lettre du 26 octobre et de vous dire que M. le général Coffinières, commandant supérieur de la place de Metz, ayant assisté à toutes les réunions du grand quartier général, était en mesure d'exposer au conseil municipal la situation actuelle du pays et la marche des négociations pendantes, dans lesquelles nous avons toujours cherché à mettre la ville de Metz en dehors, afin de lui laisser sa liberté d'action. A l'issue de la séance de ce matin, il a été unanimement convenu, par suite des exigences de l'ennemi et de la pénurie actuelle des vivres, que la place et l'armée devaient subir le même sort.

« En conséquence, M. le général Coffinières a

« été invité à donner au conseil municipal les explications nécessaires pour que la ville soit au courant des négociations, qui ont toujours eu pour but d'améliorer la grave situation dans laquelle se trouve le pays, but que malheureusement nous n'avons pu atteindre. »

Au rapport du 26 octobre, j'avais donné l'ordre au général commandant l'artillerie de l'armée de faire réunir par les soins de l'artillerie les aigles des régiments pour les déposer à l'arsenal où ils devaient être détruits; mais cet ordre ne fut malheureusement pas promptement exécuté dans tous les corps, on en demanda un nouveau avec l'attache de l'état-major général; on perdit ainsi des moments précieux, et une fois la convention signée, c'eût été manquer à la parole donnée que de ne pas en exécuter toutes les clauses, quelque pénibles qu'elles fussent.

J'avais en outre recommandé à M. le général Jarras de déclarer au chef d'état-major général allemand que, vu le changement de gouvernement, les aigles des régiments avaient été versés à l'arsenal et que j'ignorais s'ils n'avaient pas été détruits.

Cette convention militaire fut signée par les chefs d'état-major des deux armées dans la nuit du 27 au 28, au château de Frescati, pour être mise à exécution le 29 à midi (1).

Je n'approuvai pas la clause relative aux honneurs militaires pour le motif ci-après :

Sortir ou défilé avec les honneurs de la guerre sont deux faits bien différents, et personne de nous n'aurait voulu défilé tambours battants, musiques en tête, comme à une parade, devant les troupes allemandes qui, effectivement, nous auraient rendu notre salut militaire, mais qui aurait commencé? Qui pouvait répondre de l'exaspération d'un homme?

Un seul coup de fusil partant par mégarde pouvait amener une catastrophe horrible.

A nos yeux, un défilé en armes, pour les déposer ensuite, aurait été une humiliation, et il était préférable de s'en tenir à la conservation de l'épée pour les officiers.

Quant à l'armement et au matériel, il fut déposé dans les forts et dans l'arsenal comme si l'armée avait été licenciée.

En me séparant de cette brave armée qui a toujours été un modèle de discipline et de loyauté, je lui adressai l'ordre du jour ci-après :

A l'armée du Rhin.

« Vaincus par la famine, nous sommes contraints de subir les lois de la guerre en nous constituant prisonniers.

« A divers époques de notre histoire militaire, de

(1) Voir le protocole, aux archives de l'état-major général.

braves troupes commandées par Masséna, Kléber, Gouvion Saint-Cyr, etc., ont éprouvé le même sort, qui n'entache en rien l'honneur militaire quand, comme vous, on a aussi glorieusement accompli son devoir jusqu'à l'extrême limite humaine.

« Tout ce qu'il était loyalement possible de faire pour éviter cette fin a été tenté et n'a pu aboutir.

« Quant à renouveler un suprême effort pour briser les lignes fortifiées de l'ennemi, malgré votre vaillance et le sacrifice de milliers d'existences qui peuvent encore être utiles à la patrie, il eût été infructueux par suite de l'armement et des forces écrasantes qui gardent et appuient ces lignes. Un désastre en eût été la conséquence.

« Soyons dignes dans l'adversité, respectons les conventions honorables qui ont été stipulées, si nous voulons être respectés comme nous le méritons; évitons surtout, pour la réputation de cette armée, les actes d'indiscipline comme la destruction d'armes et de matériel, puisque, d'après les usages militaires, place et armement doivent faire retour à la France lorsque la paix sera signée.

« En quittant le commandement, je tiens à exprimer aux généraux, officiers et soldats toute ma reconnaissance pour leur loyal concours, leur brillante valeur dans les combats, leur résignation dans les privations, et c'est le cœur navré que je m'en sépare.

« Le maréchal de France, commandant en chef,

Signé : BAZAINE (1).

« Ban Saint-Martin, le 28 octobre 1870.

Tel est le récit succinct et fidèle de la conduite de l'armée du Rhin. J'espère que l'histoire nous rendra justice et que l'opinion publique, mieux éclairée, dira : Elle a bien mérité de la patrie!

Le 29, à 9 heures du matin, j'allai m'établir à Moulin-les-Metz d'où je me rendis le soir à Corny, pour m'y constituer prisonnier.

De là, le même jour, je fus conduit, à cheval, à Pont-à-Mousson, où nous arrivâmes dans la nuit.

Le lendemain, je fus dirigé sur Cassel, par ordre du roi de Prusse.

CONCLUSION.

Dès le début de mon commandement, les événements ont été plus forts que ma ferme volonté de faire triompher l'armée qui m'avait été confiée.

Malgré mes détracteurs militaires, dont plusieurs ont appartenu à l'état-major général de l'armée du Rhin, mais dont l'esprit est loin d'être juste et d'un bon exemple pour la discipline, ma conscience ne me reproche rien. Elle a toujours

(1) Voir aux annexes la proclamation du général Coffinières, en date du 27.

été guidée par ces principes, base du moral et de la discipline de toute armée régulière : PATRIOTISME, LOYAUTÉ, ABNÉGATION.

Que ces détracteurs interrogent la leur, ils y liront qu'ils ont manqué des qualités nécessaires à leurs fonctions pendant la campagne, qu'ils se sont surtout attachés à critiquer le commandement au lieu de l'aider. Ils se sont transformés en reporters en utilisant des documents n'appartenant qu'aux archives de la guerre ou bien des conversations sans caractère officiel, et par conséquent inexacts, au lieu de donner le bon exemple par leur manière de servir, leur réserve, enfin leur respect moral pour le commandement.

Une période de quarante années d'existence militaire passée presque en entier loin de la mère-patrie m'a rendu étranger aux partis politiques qui agitent mon pays, à la volonté duquel j'appartiendrai toujours comme soldat.

Le maréchal de France,

BAZAINE.

Post-scriptum. Ce rapport était prêt à être envoyé à Bordeaux, en décembre 1870, lorsque je reçus à Cassel, par l'intermédiaire de M. le général de Monts, gouverneur de la province, la dépêche télégraphique ci-après :

Le ministre de la guerre à M. le maréchal Bazine, à Cassel.

« Bordeaux, 28 décembre 1870, 9 h. 35.

« J'ai l'honneur de vous informer que, le conseil d'enquête relatif à la capitulation de Metz n'ayant pas lieu à l'époque indiquée du 2 janvier, vous n'avez pas à fournir de mémoire justificatif pour cette date. »

A la date du 4 février, j'avais adressé à M. le général Trochu, par l'intermédiaire de l'autorité allemande, une protestation contre la proclamation lancée par MM. Crémieux, Glais-Bizoin et Gambetta, en le priant d'en donner connaissance à ses collègues de la Défense nationale, ainsi qu'au président de l'Assemblée.

N'ayant reçu aucune réponse, malgré l'affirmation de sa remise au quartier général allemand à Versailles, j'adressai une réclamation à M. de Bismark, qui me répondit par la lettre ci-après :

« Berlin, le 20 avril 1871.

« Monsieur le maréchal,

« J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 4 avril dernier.

« En consultant les papiers qui datent de l'époque de mon séjour à Versailles, j'ai retrouvé la lettre du général comte de Monts, par laquelle il me faisait parvenir celle que vous aviez adressée à M. le général Trochu, le 4 février dernier, avec

une protestation de la même date, et j'ai constaté que la première de ces pièces porte, de mon écriture, l'ordre de faire parvenir vos lettres à leur adresse.

« En outre, elle est munie d'une note de celui de mes employés chargé de l'exécution, affirmant qu'elles ont été remises entre les mains de M. Jules Favre.

« La lettre de M. le général comte de Monts m'était parvenue le 10 février, et le 11 du même mois je l'ai invité à informer Votre Excellence que M. Jules Favre s'était chargé de faire parvenir les lettres à leur destination.

« Il en résulte que l'ordre donné par moi à ce sujet a dû être exécuté le 10 ou le 11 février.

« Je suis heureux d'avoir pu vous fournir un renseignement auquel vous attachez du prix, et je vous prie, monsieur le maréchal, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

« Signé : DE BISMARCK. »

ANNEXE

DEUXIÈME CORPS D'ARMÉE

Calcul des consommations pour la deuxième période comprise entre le 16 et le 26 août. (Combat de la rive gauche.)

Le 2^e corps, en quittant Metz le 14 août, laissait une de ses trois divisions d'infanterie dans la place pour y tenir garnison : deux batteries de 4, campagne, disparaissaient ainsi de son effectif; mais la brigade Lapasset, qu'il emmenait avec lui, en apportait une; le 2^e corps avait donc, à Gravelotte, 9 batteries de 4 et 2 batteries de 12, de campagne; les batteries avaient leur premier approvisionnement complet, représentant, à raison de 4,147 projectiles par batterie de 4, et 731 projectiles par batterie de 12 :

9 batteries de 4.....	10.323 (4)	
2 batteries de 12.....		1.462 (12)
Le parc n'avait pas été réduit, il était complet et chargé, il comprenait :		
48 caissons de 4 portant.	5.328	
5 affûts de rechange...	185	
24 caissons de 12.....		1.224
1 affût de rechange de 12		17

Soit en totalité.... 15.836 2.703

Le 16 août, toutes ces batteries furent engagées, et presque toutes à fond : 66 pièces de deux calibres ont fait feu entre 10 heures du matin et 7 heures du soir.

Le 18, 4 batteries seulement, dont les 2 batteries de 12, ont été sérieusement engagées; pendant les premières heures, 2 batteries de 4 l'ont été modérément, et 5 le furent à peine ou restèrent sans emploi, soit 36 bouches à feu ayant tiré. Le rapport de la consommation du 16 à celle du 18 a été trouvé égal à :

5,5 pour le calibre 4,
1,7 pour le calibre 12.

Le 26 août, l'approvisionnement du 2^e corps était intégralement reconstitué. Le total des munitions disparues le 16 et le 18 est donc égal au montant des livraisons reçues de l'arsenal du 19 au 26 août, soit, d'après les états de l'arsenal :

9,670 obus de 4 et 2,635 obus de 12.

Mais ce n'est là qu'un résultat apparent, qui doit être rectifié, car une partie de cette distribution ne constituait pas pour l'arsenal une sortie nouvelle.

Dans la nuit du 18 au 19 août, les voitures encore chargées du parc du 2^e corps, furent conduites au fort Moselle, et de là, dans la matinée du 19, à l'arsenal où l'on réunit également les voitures vides, laissées la veille au ban Saint-Martin; ce fut alors, qu'à la suite de circonstances assez obscures et d'un malentendu qu'on ne s'explique pas bien, le parc du 2^e corps cessa, plusieurs jours, de fonctionner; on procéda, par ordre, et sous les yeux du général commandant l'artillerie de l'armée, à un inventaire sommaire de ses dernières ressources, et il fut décidé que celles-ci seraient distribuées aux autres corps, en remplacement des munitions consommées par eux.

On ne croyait plus possible de reconstituer ce parc considéré comme épuisé. Or, l'inventaire avait donné des résultats tout différents : il restait 52 coffres de 4 et 30 coffres de 12, complètement garnis, et en sus, beaucoup de coffres qui n'étaient qu'entamés, c'est-à-dire plus du tiers de l'approvisionnement total du parc. On revint, après quarante-huit heures, sur la mesure prescrite; mais les munitions du parc avaient été déjà utilisées au profit d'autres corps, et il fallut le reconstituer intégralement.

Des munitions qu'il reçut, 9.670 (4) et 2.635 (12)
Il convient donc de déduire 1.924 510

Pour obtenir le chiffre exact des munitions réellement disparues le 16 et le 18..	7.746	2.125
Enfin, dans la journée du 16, le parc du 2 ^e corps céda aux batteries du 6 ^e corps 4 caissons de 4, dont le chargement.....		441

A reporter... 2.125

Report..... 2.125

qui se retrouvera au compte des consommations de ces dernières, doit être déduit encore des livraisons, afin d'obtenir les consommations réelles..... 7.302 2.125

Réparties suivant les rapports précédemment relevés entre les deux journées du 16 et du 18, elles se partagent ainsi :

Consommation du 16.....	6.179 obus de 4,	1.338 obus de 12.
du 18.....	1.123 —	787 —
Totaux..	7.302	2.125

Ces chiffres, rapprochés du nombre des bouches à feu engagées, donnent une consommation moyenne, par pièce, de :

114 obus de 4 et 49	111 obus de 12, le 16 août.	
—	66 —	le 18 août.
135	177	

pour les deux batailles et sur l'ensemble de toutes les pièces de l'un et de l'autre calibre du corps d'armée.

Le premier approvisionnement ou approvisionnement de batterie était de :

191 projectiles par pièce de 4.	
120 — — — 12.	

Le deuxième approvisionnement ou approvisionnement du parc portait ces ressources à :

293 projectiles par pièce de 4.	
225 — — — 12.	

TROISIÈME CORPS.

Quand le troisième corps quitta Metz, après le combat de Borny, le 15 août, son artillerie était au complet et complètement réapprovisionnée, elle comprenait donc :

14 batteries de 4, portant 16.058 pr. (4)	
2 batteries de 12, portant »	1.462 pr. (12)
Et un parc où l'on comptait :	
68 caissons de 4, portant.....	7.513 »
7 affûts de 4, portant	259 »
24 caissons de 12, portant.....	1.234
1 affût de 12, portant.	17

Soit un approvisionnement total de..... 23.865 2.703

Le 16 août, les batteries de la 2^e division, ni celles de la 3^e ne sont engagées : toutes les autres